



Contrat de travail en cae

Par **sassa59**, le **08/10/2013** à **20:56**

Bonjour,

MON CONTRAT DE TRAVAIL EST:

la commune engage pour une durée indéterminée de 9 mois sassa, le règlement intérieur s'applique au salarié qui s'engage en outre a se conformer aux instructions de l'employeur pour ce qui est des conditions d'exercices du travail. MME sassa sera chargée de l'entretien des batiments communaux intérieurs et de la cantine.

est ce qu'il a le droit de me faire,faire la peinture , enlever les mauvaises herbes et distribuer les pubs dans le village????? merci pour votre réponse.

Par **P.M.**, le **08/10/2013** à **21:10**

Bonjour,

Une durée indéterminée qui à un terme c'est du jamais vu juridiquement...

L'entretien des batiments communaux intérieurs et de la cantine ne correspond normalement pas aux tâches que l'on vous fait accoplr mais, s'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité...

Par **sassa59**, le **08/10/2013** à **21:18**

excusez moi c'est bien un contrat déterminé me suis trompée